

Partie I Options de la demande

Année visée par la demande _____

Langue préférée

- Anglais
 Français

Y a-t-il eu un changement de propriétaire?

- Oui
 Non

Type de demande

- Nouvelle Demande
 Renouvellement (Numéro actuel de détaillant) _____

Faites-vous une demande de licence pour :

- Essence et les carburants
 Tabac
 Les deux

Partie II Renseignements généraux sur l'entreprise

Numéro d'entreprise : _____

Nom légal: _____

- Particulier** : Propriétaire unique
- Société en nom collectif** : Deux personnes ou plus - le NOM DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF doit être enregistré auprès du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick (506) 453-2703. Joindre le nom et l'adresse des partenaires.
- Corporation** : Société constituée en personne morale ou à responsabilité limitée avec administrateurs et dirigeants, qui doit être enregistrée auprès du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick (506) 453-2703. Joindre le nom et l'adresse des administrateurs et dirigeants.

Appellation commerciale : _____
(nom commercial)

Adresse postale : _____
(à laquelle les déclarations d'impôt et la correspondance doivent être postées)

Emplacement réel de l'entreprise : _____
(rue, chemin, avenue, route rurale, centre commercial code postal; si plus d'un endroit, annexer la liste)

Nom du propriétaire : _____

N° de téléphone d'affaires (____) _____ **N° de téléphone à domicile** (____) _____

Télécopieur (____) _____ **Courriel** : _____

Partie III Transfer d'information de l'entreprise

Nom de l'entreprise précédente ou nom de l'ancien propriétaire de l'entreprise : _____

Nota : Afin que la demande de licence de détaillant d'essence et de carburant et/ou de tabac du nouveau requérant soit approuvée, l'ancien propriétaire doit faire parvenir à notre bureau une lettre pour demander l'annulation de sa et/ou ses licence(s) de détaillant.

Date du transfert de propriété (j/m/a), s'il y a lieu : _____

Décrire l'activité principale de l'entreprise : _____

Partie IV Licence de détaillant de tabac

Définition: Un « détaillant de tabac » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente à un consommateur, des produits du tabac.

Est-ce que vous, tout autre membre de votre famille ou toute personne qui pourrait participer à la vente de tabac dans le cadre de la présente licence, avez déjà été titulaire d'une licence rattachée aux produits du tabac dans une autorité canadienne qui a été suspendue ou révoquée? Oui Non

Existe-t-il des raisons de croire qu'une personne qui a contrevenu à une loi rattachée au tabac dans une autorité canadienne pourrait participer aux activités de l'entreprise pour laquelle la présente licence pourrait être remise? Oui Non

1. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence:

- | | | |
|---------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Cigarettes | <input type="checkbox"/> Cigares | <input type="checkbox"/> Tabac à coupe fine |
| <input type="checkbox"/> Tabac à pipe | <input type="checkbox"/> Tabac sans fumée (tabac à mâcher/ tabac à priser) | |

2. De qui achetez-vous des produits du tabac? _____

3. Adresse des endroits où les produits du tabac seront vendus (joindre une liste au besoin):

Note: Une licence distincte est requise pour chaque endroit

*À compter du 1 juin 2014, tel que stipulé à l'article 6.3 de la Loi sur les ventes de tabac, il ne sera plus permis de vendre des produits du tabac au moyen de distributrices.

4. Droits de nouvelle demande : Nombre d'endroits _____ x 100,00 \$ = _____ \$

Droits de renouvellement annuel : Nombre d'endroits _____ x 50,00 \$ = _____ \$

Tous chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre du « Ministre des Finances et Conseil du Trésor ».

Partie V Licence de détaillant d'essence et de carburant

Définition : Un « détaillant d'essence et de carburant » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente à un consommateur, de l'essence ou du carburant.

1. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Essence | <input type="checkbox"/> Carburant diesel assujéti à la taxe |
| <input type="checkbox"/> Propane assujéti à la taxe | <input type="checkbox"/> Carburant diesel non taxé |
| <input type="checkbox"/> Propane non taxé *(voir les exigences ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Pétrole de chauffage |
| <input type="checkbox"/> Kérosène | <input type="checkbox"/> Carburant d'avion |
| <input type="checkbox"/> Mazout domestique | <input type="checkbox"/> Tous autres types – Veuillez spécifier : _____ |

*Licence requise si le propane provient d'une citerne de réserve.

- Licence non requise si le propane est vendu uniquement dans des cylindres déjà remplis pesant au maximum 20 lb ou dans des cylindres jetables plus petits.
- Licence non requise si le propane est vendu dans des cylindres de 20 lb en échange avec des cylindres vides seulement.

2. De qui achetez-vous les produits du pétrole? _____

3. Mode de distribution:

Vente au détail à la pompe ET/OU Vente au détail par camion-citerne

4. Endroits précis où l'essence et les carburants seront vendus (joindre une liste au besoin):

| Endroits | Nombre de pistolets par emplacement | N° de licence d'installation de stockage des produits pétroliers |
|----------|-------------------------------------|--|
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |

Note: Une licence distincte pour chaque endroit.

5. Droits de nouvelle demande: Nombre de pistolets _____ x 25,00 \$ + 150,00 \$ = _____ \$

Droits de renouvellement annuel: Nombre de pistolets _____ x 25,00 \$ = _____ \$

Tous chèques ou mandat doivent être établis à l'ordre du « Ministre des Finances et Conseil du Trésor ».

Partie VI Attestation du requérant

En signant la présente demande, je confirme ce qui suit:

- J'accepte de me conformer aux exigences à la déclaration, le paiement, la tenue de livres et l'affichage de licence de tabac et / ou d'essence et de carburant sur la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques*, de la *Loi sur le tabac (Canada)* et / ou de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* et de leurs règlements applicables aux détaillants de tabac et / ou aux détaillants d'essence et de carburant.
- J'accepte de me conformer aux exigences de la *Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques* et de la *Loi sur le tabac (Canada)* et de leurs règlements applicables aux détaillants de tabac.
- J'atteste, sous peine de parjure, que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets, autant que le sache le requérant.
- Que certains renseignements fournis sur la formule de demande seront communiqués à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et à Services Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*. (Nota : Services Nouveau-Brunswick peut transmettre ces renseignements à d'autres organismes publics, à certaines fins, en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*.)
- Je comprends que si le ministre est informé d'une fausse déclaration ou d'une omission dans le présent formulaire, il peut révoquer toute licence qui a été délivrée.

Signature autorisée

Date

Titre

N° de téléphone

Note : Le présent formulaire doit être signé par une personne autorisée, soit un propriétaire, un partenaire, un administrateur, un gestionnaire ou toute autre personne autorisée par le requérant.

Partie VII Courrier les demandes remplies à :

Finances et Conseil du Trésor
Division de l'administration du revenu
Administration de l'impôt
C.P. 3000, Fredericton N.-B. E3B 5G5

Demandes de renseignements: (800) 669-7070
Télécopieur : (506) 457-7335

Toutes les licences de détaillant expirent le 31 mai de chaque année et doivent être renouvelées annuellement

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* et/ou de la *Loi de la taxe sur le tabac*. Les informations serviront à l'administration et à l'application de la taxe. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements au gestionnaire, Administration de l'impôt, Finances et Conseil du Trésor, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. N° de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : wwwfin@gnb.ca.